



LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA PROXIMITÉ : UNE DÉMARCHE À DESTINATION DES TERRITOIRES

Dossier destiné aux territoires pilotes – Mars 2010

Contact : Véronique Routin, vroutin@fing.org | Charles Népote, charles.nepote@fing.org

En synthèse : *la Fing souhaite engager avec deux territoires pilotes une action en vue de faire émerger un grand nombre de projets innovants sur un axe stratégique de développement du territoire et fondés sur la réutilisation de données publiques.*

Cette expérimentation permettra ensuite de produire un "guide pratique" de la réutilisation des informations publiques territoriales au service de l'innovation et de la proximité.

Ce dossier décrit l'ambition du projet et la proposition faite aux territoires pilotes.

Synthèse.....	2
Description détaillée du projet.....	6
1- L'enjeu du partage et de la réutilisation des données publiques territoriales.....	7
2- Une méthodologie collective et créative.....	11
Annexe 1 : A propos de la Fing.....	16
Annexe 2- Quelques exemples de démarches volontaristes en matière de réutilisation des données publiques.....	17

Synthèse

Le développement de nouveaux services aux citoyens comme aux entreprises nécessite de manière croissante la mobilisation conjointe d'acteurs différents, publics (plusieurs services de l'Etat, plusieurs collectivités, établissements publics...), mais aussi privés. La complexité des situations et l'individualisation des demandes conduit les acteurs publics à chercher des solutions pour favoriser le développement "par la base" de certains services, tout en restant garants de l'intérêt général.

Le partage et la réutilisation des données publiques conditionnent l'émergence d'une telle dynamique d'innovation dans les services aux citoyens et aux entreprises.

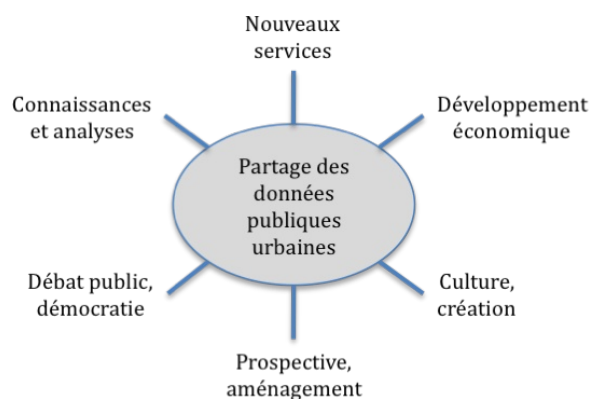
L'Europe et la France ont inscrit dans le droit la possibilité d'accès et de réutilisation des données publiques. Dans le monde, plusieurs gouvernements et métropoles "libèrent" leurs données publiques pour favoriser l'émergence de nouveaux services et enrichir le débat démocratique. Le plan "France numérique 2012" et le volet numérique du "Plan de relance" prévoient des actions en faveur de l'accès aux données publiques. L'Agence pour le patrimoine immatériel de l'Etat (Apie) travaille sur un portail d'accès aux données publiques d'Etat, et a produit de nombreux outils destinés à en favoriser la réutilisation.

Pourtant, sur le terrain local, la situation apparaît bloquée. Les données demeurent rarement accessibles. Quand elles le sont, c'est d'une manière parcellaire, hétérogène, parfois discriminatoire. Rien n'est fait pour aider les réutilisateurs potentiels.

Comment, concrètement, favoriser le partage et la réutilisation des données publiques sur les territoires ?

Plutôt qu'un travail théorique, nous proposons de **partir des usages innovants** qui pourraient être faits des données publiques sur un territoire, pour :

- Mobiliser les réutilisateurs potentiels (organismes publics, entreprises, médias, associations...) pour faire émerger des services, applications et usages innovants fondés sur l'exploitation de ces données ;
- Comprendre les réticences et difficultés concrètes des producteurs et détenteurs de données, et les manières de les lever ;
- Capitaliser sur ces enseignements pour produire, à destination des territoires, des outils et un "guide pratique" destinés à faciliter la mise en œuvre de démarches d'accès aux données publiques territoriales.



De quelles données parle-t-on ?

Potentiellement, toutes les données publiques non nominatives ayant une dimension territoriale sont intéressantes pour ce projet, qu'elles soient produites par un organisme d'Etat, une collectivité territoriale, une entreprise sous contrat public...

Cependant, le projet se focalise sur *l'innovation* en matière de services aux citoyens ou aux entreprises. Pour ces raisons, il s'intéressera en priorité à des données structurées et factuelles (description du territoire, informations relatives à des services, adresses, horaires, valeurs, données temps réel...).

Quelle est la proposition faite aux territoires pilotes ?

Le projet se fondera sur **une expérimentation sur deux territoires urbains** qui accepteront de "libérer" l'accès à un ensemble significatif de données publiques territoriales – auxquelles s'ajouteront les données publiques d'Etat qui seraient d'ores et déjà accessibles à propos de ce territoire, ainsi, le cas échéant, que des données privées.

Un partenariat fort

- Les territoires pilotes font partie du groupe de pilotage du projet, aux côtés de l'Etat (Apie), de la Caisse des Dépôts, de l'ACUF, d'entreprises...
- Leur image est étroitement associée à l'ensemble du projet.
- Ils décident avec la Fing du périmètre de l'expérimentation et de ses modalités.

Ouvrir à titre expérimental l'accès aux données dans certains domaines de l'action publique

- Le territoire choisit les domaines de compétences dans lesquels il choisit d'ouvrir l'accès aux données publiques, pendant la durée de l'expérimentation (6 mois). Cette expérimentation ne préjuge pas de sa politique au-delà de cette période.
- Il aide la Fing à obtenir des services, des agences associées ou des entreprises sous contrat l'accès aux données ou les jeux de données nécessaires à l'expérimentation.
- La Fing s'efforce d'obtenir des données relatives à l'action territoriale de l'Etat.

Organiser une dynamique d'innovation à partir des données publiques

La Fing mobilise les entreprises, médias, associations, organismes publics... susceptibles de faire un usage innovant des données, créant une animation dynamique des acteurs du territoire et faisant converger vers le territoire d'autres acteurs innovants.

L'objectif est de faire émerger un nombre significatif d'idées, de scénarios, de maquettes ou de prototypes de services et d'usages fondés sur les données concernées, et de les pousser aussi loin que possible vers une mise en application. Dans ce but :

- Des appels à idées, un concours, sont organisés à l'échelle territoriale et nationale.
- Des ateliers créatifs rassemblent des acteurs du territoire, aidés par des designers, pour faire émerger des idées et les transformer en projets individuels ou collectifs.
- Des promotions d'étudiants sont mobilisées pour concevoir des projets novateurs, ou assister des porteurs de projets qui manquent de certaines compétences.
- Des rencontres permettent aux porteurs de projets de partager leurs idées, de nouer des partenariats, de bénéficier de conseils.
- Une manifestation publique présente les projets les plus aboutis et rend compte de la créativité qui s'est exprimée pendant la durée de l'expérimentation.

Tirer les enseignements de l'expérimentation

- Des rencontres sont organisées entre les porteurs de projets et les producteurs de données publiques, pour échanger autour de leurs attentes et contraintes.
- Des ateliers réunissent les responsables territoriaux, les producteurs et réutilisateurs de données, pour envisager les manières de pérenniser et d'étendre la mise à disposition des données publiques relatives au territoire.
- Ces travaux sont capitalisés à l'échelle du projet pour aboutir à la production d'un "guide pratique" de la réutilisation des informations publiques territoriales au service de l'innovation et de la proximité.
- Les résultats sont présentés lors d'une manifestation nationale, accompagnée d'une action de communication, auxquelles les territoires pilotes sont étroitement associés.

Qui peut être "territoire pilote" ?

Le périmètre opérationnel pour un tel projet est celui d'une moyenne ou grande agglomération.

L'engagement de l'agglomération et d'une commune qui en fait partie est naturellement indispensable. Il peut se compléter d'un engagement ou d'un soutien de l'échelon départemental ou régional.

Quelle forme l'engagement des territoires pilotes prend-elle ?

Les territoires pilotes signent avec la Fing une convention qui inclut un financement.

Des financements complémentaires peuvent être recherchés :

- Auprès le Secrétariat d'Etat à la Prospective et au Développement de l'Economie Numérique, de l'Apie et de la Caisse des Dépôts
- Auprès des régions et du FEDER

Quels partenaires le projet réunit-il ?

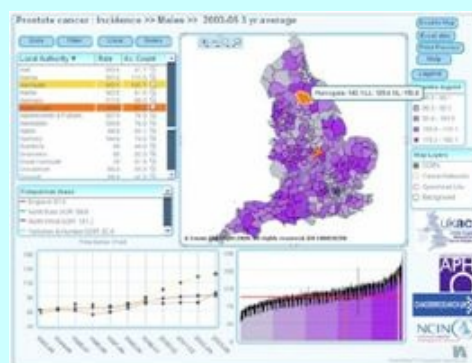
Le projet est animé par la Fing. Il associe comme partenaires, dans son comité de pilotage :

- Les territoires pilotes
- L'Association des communautés urbaines (ACUF) et des associations d'élus
- Des institutions publiques directement actives dans le domaine : Agence pour le patrimoine immatériel de l'Etat (Apie), Caisse des Dépôts, Datar
- Des entreprises fournisseurs de services urbains : transports, énergie, environnement, mobilier urbain, commerce...
- Des associations d'entreprises du numérique : Aysel, Geste, GFII, Social Media Club...
- Des communautés d'innovateurs, principalement au niveau local
- L'Observatoire des territoires numériques (Oten)

"Show us a better way" - "Et vous, que feriez-vous de mieux avec l'information publique ?" : un exemple venu d'outre-Manche

Avec cette question, le gouvernement britannique lançait, mi 2008, un concours d'idées ouvert au public [www.showusabetterway.com]. Parmi les idées primées :

- un calculateur d'itinéraires pour cyclistes,
- un portail des services et emplois accessibles aux jeunes seniors sur un territoire,
- un service pour mesurer les chances d'un enfant de s'inscrire à telle ou telle école,
- un outil qui classe les rues en fonction du taux de déchets recyclés,
- un service pour mieux gérer les parcelles d'horticulture dans les villes,
- un localisateur de boîtes aux lettres, un autre pour les toilettes publiques...



**LA REUTILISATION DES INFORMATIONS
PUBLIQUES AU SERVICE DE L'INNOVATION
ET DE LA PROXIMITE :
UNE DEMARCHE A DESTINATION DES
TERRITOIRES**

Description détaillée du projet

1- L'enjeu du partage et de la réutilisation des données publiques territoriales

► La nécessité d'une innovation urbaine ouverte

La ville a l'obligation d'innover : pour être compétitive, pour résorber les tensions urbaines, pour impliquer les citoyens dans la vie collective, pour atteindre de nouveaux objectifs tels que la "ville durable"...

Mais cette innovation prend nécessairement de nouvelles formes, ouvertes et coopératives. Aucun acteur ne peut plus prétendre répondre tout seul à la complexité des questions urbaines. Il faut décloisonner, faire venir en permanence des idées et des énergies neuves. C'est l'idée de fond derrière le concept d'innovation ouverte, qui vient du monde de l'entreprise et trouve dans le "web 2.0" son expression la plus aboutie : chercher des idées à l'extérieur, associer ses clients et ses partenaires à la conception et la production de l'innovation, faire de ses propres services le support des innovations des autres.

L'innovation ouverte est aussi une condition de la modernisation des services publics. Celle-ci ne peut pas seulement reposer sur des gains de productivité ou l'application de "bonnes pratiques". Elle a aussi besoin de la participation active d'autres acteurs, entreprises, acteurs publics de différents échelons, médias, associations, usagers. Ce qui ne s'obtiendra que si les administrations en charge de ces services changent de posture vis-à-vis de leur environnement et de sa capacité d'initiative. Le partage des données constitue en ce sens une première étape importante.

Cette forme d'innovation ouverte est déjà à l'œuvre en ville, à l'aide des outils du web 2.0 et de l'internet mobile. Une formidable énergie est en passe de se libérer au service de l'innovation urbaine. En faisant des citoyens les coauteurs des réponses à leurs propres besoins, ce mouvement élargit aussi, d'une manière nouvelle, l'espace de la démocratie quotidienne. Mais aujourd'hui, il se développe en marge des acteurs installés, quand elle ne se heurte pas à eux. C'est à la fois un gâchis et un risque, celui d'une coupure durable entre la ville "2.0" qui émerge et la ville "1.0", qui ne disparaîtra pas.

Pour libérer les forces de l'innovation dans la ville au bénéfice de tous, plusieurs conditions doivent être remplies : donner une place active à l'utilisateur ; partager les informations, les applications et les infrastructures ; créer des dispositifs d'expérimentation ; instaurer une gouvernance simple et claire – bref, inventer les infrastructures de l'innovation urbaine ouverte.

► L'enjeu du partage et de la réutilisation des données publiques

L'innovation urbaine s'applique à un espace par essence partagé entre un très grand nombre d'acteurs. Dans la quasi-totalité des cas, les services innovants auront besoin d'accéder à des lieux, des réseaux, des infrastructures, des canaux de communication, des informations... qui ne leur appartiennent pas.

Un service d'information multimodale sur les transports, par exemple, doit pouvoir obtenir les informations les plus fraîches des différents opérateurs de transports publics, ainsi, si possible, que l'état de la circulation, la situation de la voirie, les places de parking disponibles, les véhicules et vélos partagés accessibles, la météo, etc. ; il doit être accessible facilement *via* des grands portails internet urbains et sur les mobiles ; il a besoin de se faire connaître auprès des citoyens ; dans l'idéal, il se complète de services permettant, par exemple, de payer d'un même geste quelques heures de parking, un billet de train et pourquoi pas, une place de spectacle.

Pour créer un tel service, ce sont plusieurs dizaines d'acteurs qui doivent partager, non seulement des informations, mais aussi l'accès à leur propre système d'information, ainsi que l'accès à leurs clients et usagers.

Ce n'est pas si facile, et cela heurte de front les cultures traditionnelles des administrations comme des entreprises, qui considèrent leurs informations, leurs systèmes de production et leurs clients comme des actifs stratégiques à protéger contre

toute intrusion.

Pour progresser, il faut montrer à tous ces acteurs que le partage peut profiter à tout le monde, y compris eux-mêmes, qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Et dire comment, concrètement, peut se mettre en place un partage bénéfique pour tous.

Que peut-on partager dans une ville (liste non exhaustive) ?

Des informations et des données

- La description du territoire (cartes, cadastre...)
- Des fonds documentaires (études, réglementation, statistiques...)
- Les données de la décision publique (projets, enquêtes, délibérations, subventions...)
- Le fonctionnement des réseaux urbains (eau, énergie, transports, logistique, télécoms...)
- La localisation et les horaires d'ouverture des services et des commerces
- L'occupation des ressources et des capacités (voirie, bâtiments, espaces, parkings...)
- Des mesures (environnement, trafic...)
- Des événements (culture, sports...)
- Des informations touristiques, culturelles, des données d'archives
- Les flux urbains (circulation...)
- Des données de surveillance...

Des applications et des services

- Des systèmes d'information géographiques (SIG)
- Des modèles (représentation, prévision...)
- Des applications permettant de calculer des droits (sociaux, etc.)
- Des applications propres à chaque "métier" public
- Des applications transversales : identification, localisation, paiement, sécurisation
- Des services de paiement, de billetterie...

Des infrastructures et des espaces

- Télécommunications
- Capteurs urbains
- Canaux d'information : écrans, hauts-parleurs, journaux, panneaux, sites web, écrans publics, autres canaux numériques...
- Eclairage public
- Bâtiments
- Espaces publics : voirie, places publiques, façades, espaces publics numériques, maisons des associations, lieux culturels, festifs et sportifs...

► La réutilisation des informations publiques, une obligation

S'agissant en tout cas des informations détenues par les organismes publics, ou par des entreprises chargées d'exploiter un service public, la législation européenne et française¹ est claire : ces informations doivent pouvoir être rendues accessibles et réutilisées, à des fins commerciales ou non, d'une manière non-discriminatoire et non-exclusive, et à des coûts qui n'excèdent pas leur coût de production. Les exceptions sont peu nombreuses, en dehors bien sûr des informations nominatives.

La motivation affichée par la Commission européenne sur son site consacré à l'information publique² est avant tout économique. Mais d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, en font également le fondement de leur stratégie de réforme des services publics : c'est grâce à la réutilisation des données publiques que des idées neuves pourront fleurir, et que les organismes publics eux-mêmes pourront respirer et proposer des nouveaux services, que de nouvelles formes de proximité pourront émerger.

En France, l'Agence pour le patrimoine immatériel de l'Etat (Apie) est en première ligne dans la mise en œuvre de l'accès aux données publiques. Le plan "France numérique 2012" et le volet numérique du "Plan de relance" prévoient des actions en faveur de l'accès aux données publiques". L'Apie travaille en particulier à la création d'un portail d'accès aux données publiques de l'Etat, et a produit de nombreux outils destinés à favoriser la réutilisation des données.

► L'accessibilité des données, une opportunité ?

Sur l'internet d'aujourd'hui, l'on observe de nombreuses entreprises qui partagent volontairement, non seulement les informations qu'elles détiennent, mais également l'accès à certaines de leurs applications informatiques : leur système de cartographie ou de calcul d'itinéraire, leur catalogue de produits, leur outil d'identification... Amazon met même une partie de ses considérables ressources informatiques à disposition des petits fournisseurs de services qui auraient besoin, à la demande et de manière variable, de puissance de traitement, de bande passante ou d'espace de stockage [<http://solutions.amazonwebservices.com/>].

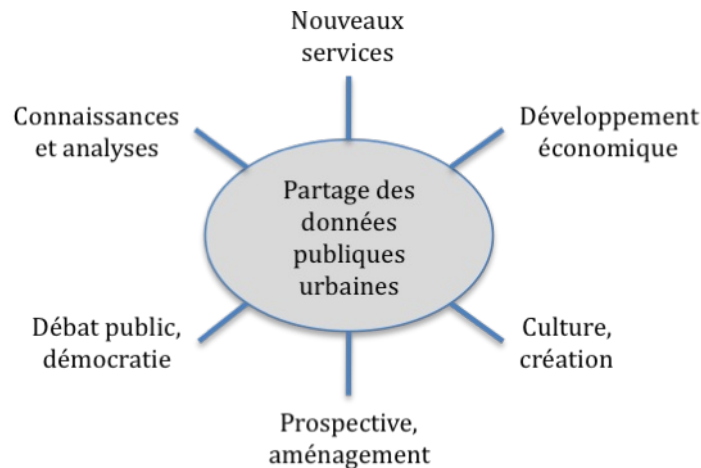
Pourquoi des entreprises font-elles cela ? Quelle valeur trouvent-elles au partage ?

- Elles valorisent des ressources qu'elles n'utilisent pas pleinement elles-mêmes.
- Elles permettent à des idées nouvelles d'émerger, qu'elles n'auraient pas pu avoir elles-mêmes. Et comme leurs informations ou leurs systèmes sont indispensables à l'application de ces idées, elles en bénéficient d'une manière ou d'une autre.
- Elles externalisent auprès d'une très large communauté une part de leur recherche-développement, voire de leur métier. Amazon favorise ainsi la création par d'autres internautes de miniboutiques spécialisées, qui utilisent son catalogue ou son système de paiement et qui s'adressent à des "niches" que le géant de la distribution en ligne n'aurait jamais pu servir d'une manière aussi adéquate.
- Bien pensé, le partage contribue donc développer les marchés auxquels il s'applique, tout en bénéficiant autant à ceux qui partagent qu'à ceux qui en tirent parti.

Pour un acteur public, le partage présente des avantages comparables : valoriser des ressources existantes sous-exploitées ; permettre l'émergence de nouveaux services, ou de services plus ciblés vers certaines populations, sans déboursier un euro ; impliquer les citoyens dans la production des services publics ; faire mieux reconnaître la richesse des informations qu'il produit...

¹ Directive 2003/98/EC003 du 17 novembre 2003 sur la réutilisation de l'information du secteur public, transposée en droit français par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

² http://ec.europa.eu/information_society/policy/psi/index_en.htm
Réutilisation des données publiques territoriales



► Une situation aujourd'hui très insatisfaisante

Au regard de l'enjeu, de l'opportunité économique comme en termes de service au public, et de la loi, la situation actuelle est très insatisfaisante. Les données publiques sont au mieux proposées à la vente, ou mise à disposition de certains acteurs dans des conditions peu transparentes – et le plus souvent, elles ne sont pas partagées du tout.

Le cas de l'information multimodale sur les transports est presque emblématique de cette situation. Chaque projet se heurte à une série de blocages de la part des administrations ou des entreprises actives sur les transports de l'agglomération, au point que la production d'un prototype peut prendre plusieurs années. Alors que l'intérêt de tels système pour combiner l'exigence de mobilité urbaine à la recherche d'une mobilité durable est bien connu, seules quelques agglomérations (Nantes par exemple) peuvent se prévaloir d'avoir su une réelle "centrale de mobilité".

Pour retourner cette situation qui prévaut dans la quasi-totalité des villes françaises, sur la quasi-totalité des sujets, il ne suffira pas d'accuser les détenteurs d'information : il faudra leur en montrer l'intérêt pour la ville comme pour eux, et leur en tracer concrètement le chemin, à eux comme aux acteurs territoriaux qui auront à jouer un rôle de stimulateur et de régulateur.

C'est l'objet de ce projet.

2- Une méthodologie collective et créative

► L'objectif et les livrables

L'objectif du projet consiste à fournir aux acteurs territoriaux un ensemble d'outils et de méthodes destinés à encourager et favoriser la réutilisation des informations publiques, au service de l'innovation, de la décision publique et de la participation démocratique.

Le projet produira :

- Un **recensement évolutif des services, applications et autres usages** locaux susceptibles d'émerger grâce à l'accès aux données publiques.
- Un **bilan des expérimentations** qui se focalisera à la fois sur les possibilités innovantes observées, et sur les difficultés concrètes rencontrées par les producteurs de données, par les réutilisateurs comme par les acteurs de la gouvernance territoriale.
- Des **outils** directement exploitables à l'échelle territoriale : typologies et listes de données, licences-types, formats de données et de métadonnées, spécification de différents types d'infrastructures de mutualisation... Certains de ces outils seront créés dans le cadre du projet, d'autres se fonderont sur des travaux existants. Dans tous les cas, on cherchera à respecter les standards mondiaux ainsi que l'interopérabilité avec les cadres nationaux de partage et réutilisation des données publiques.
- Un **site web** de partage d'informations, d'outils et de bonnes pratiques sur la réutilisation des données publiques territoriales.
- Un **vadémécum**, véritable outil pour des projets territoriaux à venir à destination des acteurs publics territoriaux, des entreprises de services urbains et des innovateurs : gouvernance, cheminement d'une initiative, difficultés à prendre en compte, appels à projets, etc.
- La **présentation publique** de ce travail, ainsi que des actions en direction des médias d'une part, des élus d'autre part.

Au terme de ce projet, il s'agira d'enclencher le mouvement en incitant :

- Des villes ou agglomérations à engager des démarches en matière de réutilisation des données publiques : initiatives de "libération" des données, appels à projets, constructions de plates-formes, etc.
- Des pôles de compétitivité et organismes de soutien à l'innovation (Industrie, Predit...) à engager des appels à projets autour de ce sujet.

► Les acteurs du projet

L'équipe projet se composera :

- De l'équipe Fing
- D'un "facilitateur", spécialiste de l'animation de réunions et de la créativité

Les partenaires associés du projet, qui seront impliqués dans sa gouvernance (groupe de pilotage) et dans l'ensemble des ateliers et manifestations se compose à ce jour de :

- L'Association des communautés urbaines (ACUF)
- L'Agence pour le patrimoine immatériel de l'Etat (Apie), Caisse des Dépôts, Datar

Nous contacterons également :

- Des associations d'élus
- Des entreprises fournisseurs de services urbains : transports, énergie,

environnement, mobilier urbain, commerce...

- Des associations d'entreprises du numérique : Aysel, Geste, GFII, Social Media Club...

Enfin, des communautés d'innovateurs (entrepreneurs et innovateurs sociaux) seront associés au projet, principalement sur le plan local.

► La démarche

Le projet, d'une durée de 12 mois, s'organise en quatre étapes (voir schéma page suivante) :

Etape 1- Constitution et planning du groupe de pilotage [T0 → T0 + 1 mois]

Cette étape courte et néanmoins essentielle vise à partager les interrogations et les objectifs des participants, à construire une confiance partagée et à définir :

- Le planning du projet
- Les modalités d'implication des partenaires du projet, en particulier de ceux qui ne seront pas impliqués dans le quotidien des enquêtes, des études et de la production

L'équipe projet rencontrera individuellement la plupart des partenaires du projet avant cette réunion. Elle les réunira ensuite tous ensemble lors d'un atelier.

A l'occasion de cette réunion, seront lancés :

- Un outil collaboratif destiné aux partenaires du projet
- Le site web du projet, qui proposera au fur et à mesure des documents de travail, un répertoire de ressources web, et des moyens pour les visiteurs de faire état de leurs idées, projets, repérages, etc.

Etape 2- Cadrage et auditions préalables [T0 → T0 + 3 mois]

L'objectif de cette étape est de construire une base de connaissances partagées, ainsi que d'affiner et de formuler d'une manière commune les questions auxquelles le projet devra apporter une réponse.

Un travail documentaire produira une synthèse accessible :

- De l'état de la question, en France, en Europe et ailleurs, en particulier en Amérique du Nord où ces questions sont amplement débattues ;
- De l'état du droit et des politiques publiques, en particulier au regard des évolutions récentes intervenues en France (rapport Lévy-Jouyet, plan "France numérique 2012", travaux de l'Apie...) et en Europe (début de la révision de la directive, avec 2012 pour échéance) ;
- Des initiatives concrètes au niveau des Etats et des territoires, de leurs réussites ainsi que de leurs difficultés ;
- Des sources et recensements de données publiques pertinentes pour les territoires, existantes et en cours.

En outre, une série d'entretiens et/ou d'auditions/ateliers permettront d'approfondir les sujets :

- Juridiques et économiques, en particulier avec l'Apie
- Techniques et de typologie, avec l'Apie et d'autres organismes publics et privés gestionnaires de données
- Des motivations et attentes des acteurs territoriaux, notamment en matière

d'innovation et de création de services fondés sur l'usage des données publiques. L'objectif de ces entretiens et auditions, qui conserveront un caractère informel et privé, est de préparer les expérimentations, et non d'ouvrir un débat sur les politiques et dispositifs publics existants, qui ne rentrent pas dans le cadre du projet.

Le document final de cet étape intégrera sous une forme simple et accessible les enseignements du travail documentaire et des entretiens. Il sera publié en ligne.

Etape 3- Expérimentations territoriales [T0 +2 → T0 + 9 mois]

Sur les territoires pilotes, l'objectif est de faire émerger une dynamique de partage des données publiques et sur cette base, des concepts, scénarios et prototypes de services et d'usages fondés sur ces données. Il s'agira ensuite de travailler, avec les détenteurs des données, les réutilisateurs et les autres acteurs territoriaux, aux conditions d'extension de tels dispositifs.

La démarche passera ainsi par plusieurs étapes :

- L'identification avec les territoires des champs d'expérimentation et des données / acteurs concernés ;
- Le recensement des données publiques concernées, ainsi que des motivations, attentes et difficultés qu'expriment *a priori* leurs détenteurs ;
- La production de catalogues et de jeux de données, décrits selon des protocoles à définir mais aussi interopérables que possibles avec les dispositifs existants (Apie notamment) ;
- Un travail de mobilisation créative des "réutilisateurs" potentiels, qui devra combiner plusieurs démarches, dans des proportions variables selon les territoires et les sujets :
 - Appels à idées ou à projets, concours
 - Ateliers créatifs
 - Travaux avec des étudiants
 - Rencontres entre porteurs de projets
 - Accueil et accompagnement de projets à différents niveaux de maturité

L'objectif est de faire émerger un nombre significatif d'idées, de scénarios, de maquettes ou de prototypes de services et d'usages fondés sur les données concernées, et de les pousser aussi loin que possible vers une mise en application.

- Sur la base de cette expérience, des rencontres entre détenteurs et réutilisateurs de données, destinées à partager attentes, contraintes et idées.
- Une évaluation ouverte du processus.

Etape 4- Ateliers multiacteurs [T0+8 → T0 + 10 mois]

Sur la base de ces expériences, des ateliers élargis seront organisés, qui réuniront dans une configuration de travail des acteurs au-delà du périmètre (géographique et thématique) des expérimentations.

Leur objectif est de tirer des enseignements plus généraux de l'expérimentation :

- Comment étendre l'expérimentation ? Quelles évolutions lui apporter ?
- Que signifie partager les données publiques territoriales ? Comment catégoriser les "données" et leurs conditions de réutilisation ? Quelles formes d'innovation cela rend-il possible ?
- Que signifie concrètement partager ses données ? Quelles sont les contraintes techniques, logistiques, juridiques ? Comment les intégrer, comment les alléger ? Comment motiver les détenteurs d'information ? Quelles garanties leur accorder ?
- Avec qui partage-t-on ? Quelles peuvent être les conditions, pour ceux qui produisent les données et ceux qui pourraient les utiliser ?

- Quels éléments techniques et logistiques pourraient-ils favoriser le partage et la réutilisation ? Quels rôles les acteurs publics territoriaux doivent-ils jouer ?...

Etape 5- Production du "vadémécum" et du site de partage des bonnes pratiques [T0+9 → T0+11 mois]

Les travaux qui précèdent permettront de produire et de publier, après validation par le comité de pilotage :

- Le "vademecum" de l'accès aux données publiques territoriales, destiné aux collectivités locales comme à tous les détenteurs de données publiques au niveau territorial. Son objet est de fournir des clés concrètes pour l'action :
 - Réunir et présenter les principales connaissances et les principaux outils nécessaires à la mise en œuvre de démarches d'accès aux données publiques ;
 - Proposer des éléments concrets de méthode, en matière de mise à disposition de données, de relation entre détenteurs et réutilisateurs, etc.
 - Recenser les typologies, sources, répertoires... existants de données
 - Proposer des démarches concrètes susceptibles d'enclencher une dynamique d'innovation sur la base d'actions facilitant l'accès aux données publiques territoriales...
- Le site web, qui fournira l'accès au vadémécum, les liens vers des références, sources ou outils complémentaires, des outils complémentaires et surtout, un dispositif de veille et de partage de bonnes pratiques.

Etape 6- Communication des résultats

Les outils, méthodes, spécifications, seront mis en ligne. Le "vadémécum" sera publié sur papier et disponible en ligne.

L'ensemble sera présenté lors d'un événement public à Paris. Un programme de communication en direction des médias, des élus et des territoires sera également élaboré.

Enfin, une action sera engagée en direction de certains territoires, pôles de compétitivité et programmes de soutien à l'innovation (ministère de l'Industrie, Predit...) afin d'envisager le lancement d'appels à projets régionaux ou thématiques sur le thème du partage et de la réutilisation des données publiques.

En parallèle aux dernières étapes du projet, l'équipe projet engagera des discussions avec

- Plusieurs territoires, en vue d'engager localement des actions proactives fondées sur le vadémécum : appels à projets, etc.
- Les associations d'élus partenaires du projet, en vue de leur transférer en tout ou partie la gestion du site web et de la mise à jour du vadémécum. L'objectif est de pouvoir envisager une réactualisation du vadémécum sur la base des retours concrets de son utilisation.

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12
1- Constitution & planning du gpe de pilotage	Constitution du gpe										
	Site web & outil coopératif										
2- Cadrage & auditions préalables	Dossier documentaire										
		Entretiens et ateliers									
			Synthèse publiée								
3- Expérimentations locales		Identification des domaines	Recensemt. des données	Catalogue de données							
			Rencontres détenteurs données								
		Communication vers les élus et agents		Communication vers les "réutilisateurs"	Mobilisation créative autour des données : appels à idées, appels à projets, concours, ateliers, travaux d'étudiants, coaching de projets...						
								Entretiens de bilan, évaluation, synthèse			
4- Ateliers élargis multiacteurs							Ateliers multiacteurs : bilan, conditions d'élargissement...				
5- Production du vademecum et du site web final								Rédaction & validation du vademecum	Publication		
								Production & validation du site	Lancement		
6- Communication, extension des résultats										Evénement public	
										Action médias + assos élus	

Annexe 1 : A propos de la Fing

Depuis 10 ans, la Fing aide les entreprises, les institutions et les territoires à anticiper les mutations liées aux technologies et à leurs usages. Elle a construit un nouveau genre de *think tank*, dont les productions sont largement reconnues en Europe et ailleurs.

Une mission

Comment rendre le développement durable à la fois désirable et économiquement viable? Comment tirer parti de l'allongement de la durée de la vie ? Comment réinventer les modèles économiques, ou encore les services publics, dans un monde hyperconnecté?... En innovant, certes, mais l'innovation elle-même change : permanente, mondiale, coopérative, ouverte... Les consommateurs et les citoyens en deviennent acteurs. L'enjeu devient alors d'augmenter la capacité innovatrice du tissu économique, mais aussi de toute la société.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ambition de la Fing :

- **Explorer le potentiel transformateur des technologies...** – anticiper, mais aussi provoquer les mutations, découvrir de nouveaux «continents d'innovation»
- **... quand il est placé entre des millions de mains** – faire de l'innovation ouverte un atout plutôt qu'une menace, construire les alliances entre les grands acteurs, les petits innovateurs et les consommateurs ou citoyens.

Une méthode : 3 approches complémentaires

- **Les idées**

La Fing explore les nouveaux continents de l'innovation. Elle identifie des idées fortes, fécondes. Elle soulève les débats. Elle oriente l'action.

Son média de veille, Internet Actu, touche plus de 100 000 lecteurs mensuels. Sur des thèmes aussi divers que l'éducation, la mobilité, l'économie de la musique, la ville, le vieillissement, l'identité, la confiance..., ses travaux nourrissent les stratégies d'entreprises et les choix publics.

- **Les dispositifs d'innovation**

La Fing conçoit, soutient, fédère des dispositifs qui facilitent l'expérimentation et l'échange d'idées. A l'aide de méthodologies créatives, elle fait collaborer tous les acteurs de l'innovation.

En s'engageant de manière concrète sur le partage des données publiques, les "plates-formes d'innovation ouverte" dans les villes ou l'émergence de "Fab Labs" en France, la Fing agit concrètement en faveur d'une innovation plus ouverte et partagée.

- **Les projets innovants**

La Fing valorise et met en réseau des projets innovants et ceux qui les portent. Elle soutient ou fait émerger des projets transformateurs.

Au travers de ses manifestations, notamment le Carrefour des Possibles, elle met en valeur plus de 200 projets innovants par an. La Fing s'engage également dans l'expérimentation de projets transformateurs, tels que la "Montre Verte".

Un réseau

- En France, la Fing fédère et anime un réseau sans équivalent de grandes entreprises et start-ups, laboratoires et universités, designers et créateurs, territoires et décideurs publics.
- A l'international, la manifestation annuelle Lift, le réseau Correspondants.org et l'intervention de la Fing en Europe, placent la Fing au cœur d'un réseau dense et actif.

Annexe 2- Quelques exemples de démarches volontaristes en matière de réutilisation des données publiques

► Réutilisation des informations publiques : le volontarisme britannique

"Show us a better way"

"Et vous, que feriez-vous avec l'information publique ?" C'est avec cette question que le gouvernement britannique lançait, mi 2008, un concours d'idées ouvert au public, baptisé "montrez-nous la voie" [www.showusabetterway.com].

Parmi les idées primées :

- un calculateur d'itinéraires dédié aux seuls cyclistes
- un portail des services et emplois accessibles aux jeunes seniors sur un territoire
- un service pour mesurer les chances d'un enfant de pouvoir s'inscrire à telle ou telle école
- un outil qui classe les rues en fonction du taux de déchets recyclés
- un service pour mieux gérer les parcelles d'horticulture dans les villes et permettre à ceux qui aiment jardiner et ne disposent pas d'une parcelle de rencontrer ceux qui en disposent mais ne parviennent pas à l'exploiter au mieux
- un "Wikipedia du droit" (Free Legal Web) qui regrouperait d'une manière organisée les textes, la jurisprudence, mais aussi toutes sortes de commentaires, de cas, de guides pratiques, de synthèses, de documents-types, etc.
- un localisateur de boîtes aux lettres, un autre pour les toilettes publiques
- une carte des épaves le long des côtes britanniques
- un service d'annonces d'emploi localisées...

Le dispositif britannique : un premier niveau politique

La "Power of information task force" (<http://powerofinformation.wordpress.com>) a été créée par le Premier ministre en mars 2008 pour "aider le Gouvernement à faire bénéficier le public du potentiel des médias numériques et de l'usage des informations produites par les citoyens et par l'Etat." Il s'agit d'identifier les manières de développer de manière importante le partage et la réutilisation des données publiques.

La task force agit par une combinaison d'études, de recommandations politiques, de projets exemplaires, d'actions de communication.

Un second niveau administratif

Un "bureau de l'information publique" (OPSI, www.opsi.gov.uk) est chargé de mener une politique volontariste de en faveur de la réutilisation de l'information publique, en se fondant sur les orientations de la Power of Information task Force.

Parmi les initiatives de l'OPSI, on notera :

- Un label "échange équitable" (*fair trade*) appliqué aux organismes publics qui facilitent l'accès et la réutilisation de leurs données ;
- Un système de licence d'utilisation en ligne, baptisé *click-use* ;
- Le "service de déblocage de l'information publique" (*Unlocking Service*) : on contacte ce service si l'on estime être empêché de réutiliser des informations publiques. Après examen, il va publier la demande, permettre aux lecteurs de la soutenir et prendre contact avec l'acteur public récalcitrant pour débloquer la situation...

► Proximités: annuaire géolocalisé des services publics

La plate-forme "Proximités" est un programme piloté par la Caisse des Dépôts et co-construit avec 5 Régions pilotes (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Lorraine, Rhône-Alpes), dans la diversité de leurs composantes territoriales (Conseils régionaux et généraux, mairies, structures intercommunales, services déconcentrés de l'Etat...).

80% des informations détenues ou produites par les acteurs publics sont "géolocalisables". Proximités met en place un outil commun de mutualisation de ces données pour permettre le développement de services publics géolocalisés. Les acteurs publics réunis autour de la plate-forme participent à la constitution d'une base d'informations mutualisée et conçoivent collectivement ces services de proximité.

Cinq thèmes prioritaires ont été retenus dans un premier temps : services publics, éducation, santé/social, sport/loisirs/culture, et vie pratique. Plus de 180 typologies de structures et d'équipements ont été traitées, de la Mairie au container de recyclage en passant par la pharmacie de garde. Les informations fournies par la plate-forme s'intègrent facilement dans les sites web des collectivités, qui ont le choix entre différentes plates-formes cartographiques ouvertes (Yahoo, Google, Géoportail...) et/ou leur propre système d'information géographique (SIG) pour générer les fonds de carte.

Le service qui en résulte permet aux usagers d'un territoire de visualiser sur une carte « active » l'ensemble de l'offre des services publics, et aux élus de réaliser un diagnostic de la couverture et de la répartition spatiale des services publics sur leur territoire³.

► La démarche de Vancouver, "Open City"

En mai 2009, la ville de Vancouver a adopté une résolution publique qui reflète un engagement fort et proactif en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données urbaines :

" (...) Attendu que la valeur absolue des données publiques est maximisée lorsqu'elle est fournie gratuitement ou, si nécessaire, pour un coût minimal ;

Attendu que lorsque les données sont partagées librement, les citoyens ont la possibilité de les utiliser et de les transformer, favorisant ainsi la création d'une cité plus dynamique économiquement et plus respectueuse de l'environnement ;

Attendu que Vancouver a besoin de chercher des opportunités de création d'activité économique et de partenariat avec les secteurs technologiques innovants ;

(...) Attendu que l'innovation informatique peut améliorer les communications entre citoyens, renforcer l'image d'une ville créatrice et innovante, améliorer la fourniture des services, aider les citoyens à s'autogérer et résoudre leurs problèmes, mais aussi créer un sentiment plus fort d'engagement civique, de communauté et de fierté ;

Attendu que la ville de Vancouver possède d'incroyables ressources de données et d'informations (...)

"En conséquence, qu'il soit assuré que la ville de Vancouver approuve les principes suivants :

- Données accessibles et ouvertes : la ville de Vancouver partagera librement avec les citoyens, les entreprises et les autres juridictions la plus grande quantité de données possible en respectant la vie privée et la sécurité.
- Standards Ouverts : La ville de Vancouver adoptera le plus rapidement possible les standards ouverts en vigueur pour les données, documents, cartes et autres formats de diffusion.
- Logiciels Open Source : la ville de Vancouver, au moment du remplacement des logiciels existants ou de l'étude de nouvelles applications, mettra les logiciels Open Source à pied d'égalité avec les systèmes commerciaux au cours de la passation de

³ Pour une description complète du projet, voir la fiche de l'Observatoire des territoires numériques (Oten) : www.oten.fr/?article3991

marché.

"En conséquence, dans cette volonté de favoriser les données ouvertes, la ville de Vancouver :

- Identifiera les opportunités immédiates permettant une plus grande distribution de ses données.
- Indexera, publiera et syndiquera ses données sur l'Internet au moyen des standards, interfaces et formats ouverts en vigueur.
- Mettra en place les accords appropriés en vue du partage de ses données avec l'ICIS (Integrated Cadastral Information Society) et encouragera l'ICIS à partager ses données avec le grand public.
- Développera un plan de numérisation et distribuera librement les archives disponibles au public.
- S'assurera que les données fournies à la ville par des tierces parties (développeurs, prestataires, consultants) sont libres, dans un format ouvert en vigueur, et non soumises à des droits d'auteurs ou aux lois du copyright, exception faite d'empêchement pour considérations légales.
- Mettra sous licence toutes les applications logicielles développées par la ville de Vancouver de sorte qu'elles pourront être utilisées par les autres municipalités, les entreprises et le public sans restriction."

► **Data.gov : le répertoire des données publiques fédérales américaines**

Article repris de ReadWriteWeb, Fabrice Ebelpoin

Le catalogue attendu depuis longtemps des données publiques du gouvernement américain a été lancé jeudi dernier sous l'url data.gov. Les développeurs, analystes politiques et partisans de l'eDemocratie se réjouissent de par le monde, mais l'offre initiale en contenus suscite des réactions mitigées.

Vivek Kundra, le tout nouveau CIO du gouvernement, est en charge du site, qui aura pour rôle d'être un répertoire centralisé pour les données gouvernementales en libre accès utilisant les formats XML, CSV, KML et bien d'autres. A l'heure du lancement, 47 groupes de données sont disponibles, et il semble que ceux-ci aient été choisis pour leur capacité à ne pas susciter de controverses.

Cela n'en est pas moins une date historique, et ce n'est probablement qu'un début. Il y a fort à parier que des mashups [applications composites associant plusieurs sources d'information et/ou plusieurs logiciels] fort intéressants verront le jour sous peu. (...)

Pour donner un point de vue plus optimiste et enthousiaste, on se réfèrera à John Musser de ProgrammableWeb, qui écrit à ce sujet :

"C'est un départ très prometteur. Un grand pas vers l'accessibilité des données gouvernementales. Nous voyons en moment les même efforts faits dans la première version de l'accès aux votes du sénat : la première étape consiste à donner accès à des données structurées comme le XML, la suite consistera à les rendre accessibles via une API. Ils disposent d'une énorme quantité de métadonnées. Pour l'instant, le nombre de sets de données n'est pas énorme, mais c'est un début"

De son côté, l'éditeur O'Reilly a d'ores et déjà lancé un concours de mashups construites sur ces données et tout le monde attends avec impatience de voir comment ces nouvelles applications vont pouvoir faire avancer la démocratie américaine.

Le gouvernement Américain a par ailleurs lancé sur le site de la maison blanche une page donnant accès à toutes les initiatives du gouvernement en la matière. Cela donne un aperçu de la multitude des initiatives de l'administration Obama en la matière et à la diversité des initiatives.